

(Extrait du livre de M. S. Drapeau.)

COLONISATION.

Comté de Kamouraska.

Le comté de Kamouraska est le plus riche comté de la région, tant par la valeur de la propriété foncière que par celle de ses produits agricoles et de l'industrie.

Le sol est excellent, et consiste en terre grasse et noire, en marne jaune, et en un mélange d'argile et de sable; vers le fond des seigneuries, dit l'auteur de la *Topographie du Canada*, il perd de sa bonté et de sa fertilité et devient montagneux.

Ce comté est en grande réputation pour la bonne qualité de son beurre qui est très-estimé à Québec. Plusieurs goélettes partent de Kamouraska, chaque année, pour transporter en cette ville de grandes quantités de provisions, telles que céréales, animaux vivants, volailles, beurre, œufs, sucre et planches.

La population du comté s'élève à 21,058 habitants dont 20,977 sont franco-canadiens. On y possède 182,327 acres de terre dont 104,503 sont en parfait état de culture.

Les îles de Kamouraska qui sont en front de la seigneurie de Kamouraska, ne sont d'aucune valeur, étant des rochers presque nus ou couverts de bruyères et de quelques petits arbres; elles servent d'abris, cependant, aux petits bâtiments qui s'y réfugent. Plus loin, en descendant, se rencontrent les îles des Pèlerins, qui avoisinent les groupes dont j'ai parlé.

Il y a plusieurs lacs très-poissonneux, et de nombreuses petites rivières qui sillonnent l'intérieur des cantons; ces derniers sont d'une médiocre importance commerciale, à l'exception toutefois de la Rivière-Ouelle dont la source se trouve dans la chaîne de montagnes d'où elle serpente jusqu'au fleuve dans lequel elle va se perdre. Autrefois, à l'entrée de cette rivière, dans le St. Laurent, on y faisait la pêche du marsouin d'une manière très profitable.

Le comté de Kamouraska possède dans son chef-lieu, beau et florissant village de Kamouraska situé à 90 milles de Québec, une Prison et une Cour de Justice où se tiennent périodiquement les assemblées de la Cour criminelle, supérieure et de circuit.

Dans une autre partie du comté, à Ste. Anne de la Pocatière, fonctionne une Ecole d'Agriculture théorique et pratique, avec ferme expérimentale, destinée à former une nouvelle génération de cultivateurs instruits et mieux préparés à développer les immenses richesses renfermées dans le sol de notre beau pays. Cette institution est fréquentée par 18 élèves. M. l'abbé Pilote en est le fondateur et l'inspirateur, puissamment aidé par les autres membres de la Corporation du Collège qui ne vivent que de la même amour pour le bien public.

La colonisation n'est pas aussi active dans ce comté qu'ailleurs. C'est dans les comtés que nous venons de voir. Il n'y a, proprement dit, que trois centres de colonisation qui soient quelque peu sérieux: Woodbridge, Augmentation de St. Denis et la Worth.

Le canton Woodbridge, qui contenait 36 familles ou 172 âmes, en 1851, renferme aujourd'hui 93 familles ou 500 âmes. Les défrichements, qui ne s'élevaient alors qu'à 397 acres, ayant produit 1,347 minots de grains et 5,162 minots de patates, en tout 6,509 minots, comptent aujourd'hui pour 1,420 acres en culture, ayant donné 5,160 minots de grains et 7,733 minots de patates, formant en tout une récolte de 12,893 minots et 108 tonneaux de foin. La propriété foncière est évaluée à \$30,211. Un chemin part de Saint-Paschal et va aboutir à l'intérieur du canton, mettant en communication facile les familles établies dans le premier rang de ce canton, au nord-est de la route, avec les établissements du fleuve. M. Martin, conducteur des travaux de ce chemin, dit que le sol est propre à l'agriculture dans toute son étendue; le bois est mêlé, mais l'érable domine vers le haut du canton. Il est d'opinion que les terres deviennent meilleures à mesure qu'on avance vers le sud.

Le deuxième centre, est la nouvelle paroisse du Mont-Carmel, située dans l'augmentation du fief de St. Denis, laquelle possède un prêtre résidant depuis l'année dernière. L'église et le presbytère sont bâtis sur le 6e rang des concessions du dit fief St. Denis. Quoiqu'une partie de cette nouvelle paroisse, le centre, se trouve déjà ancienne de 20 années, cependant ce village n'a commencé à figurer, comme centre séparé, que dans le dernier recensement, celui de 1861.

Notre Dame du Mont-Carmel est située derrière les montagnes ou coteaux qui se trouvent sur le haut du cinquième rang; mais vers l'Est la vue du fleuve se fait apercevoir à travers la coupe des montagnes, et cette vue en fait un site tout-à-fait agréable par la variété de ses alentours. Cette paroisse renferme aujourd'hui 98 familles ou 598 habitants, tous d'origine canadienne-française. Le sol est médiocre, quoique peu rocheux, et d'une surface irrégulière. Les habitants sont échelonnés sur la route, courant au sud, formant trois noyaux ou villages particuliers qu'ils ont dénommés la *Montagne*, *Lichepain* et *Bayonne*. Le village de l'église est situé dans le premier centre. L'appellation de liche-pain, liche-pain comme les gens disent, doit certainement disparaître aujourd'hui, puisque le blé paraît être assez abondamment cultivé dans l'endroit. Quant à Bayonne, elle m'a paru offrir un noyau de colonisation plus actif, et les défrichements vont bientôt atteindre l'étendue de ceux de son voisin, *Lichepain*, quoiqu'elle n'ait que la moitié de l'âge de ce dernier centre, environ dix ans.

L'étendue possédée est de 8,198 acres dont 1,232 acres sont cultivés, lesquels ont produit 5,245 minots de grains et 7,197 minots de patates, en 1860, formant en tout 12,442 minots et 152 tonneaux de foin. La valeur du bétail, qui compte pour 1,068 têtes, s'élève à \$9,988. La propriété foncière est évaluée à \$48,350. Il y a un bureau de poste établi à Mont-Carmel depuis 1862, et la maille y arrive trois fois par semaine. Le chemin de Mont-Carmel part de la sei-

gneurie de Saint-Denis et va aboutir au Lac de l'Est, à la ligne provinciale; il est ouvert pour les voitures d'Étié jusqu'au chemin Taché; le reste du chemin, environ 9 milles, est seulement défriché. Les habitants de N. D. du Mont-Carmel ont fait de généreux sacrifices durant ces dernières années, malgré leur pauvreté pour la construction d'un magnifique presbytère et autres améliorations nécessaires pour la demeure permanente d'un Prêtre au milieu d'eux. Une terre a été acquise par la nouvelle fabrique pour l'usage du Curé.

Le dernier centre de colonisation se trouve dans le canton Ixworth, situé en arrière de la paroisse de Ste. Anne. Cette nouvelle paroisse en voie de formation a pour vocable St. Onézime; et elle est desservie par un prêtre du Collège Ste. Anne. Saint-Onézime renferme aujourd'hui 86 familles ou 784 habitants, lesquels possèdent 2,911 acres de terre en état de culture qui ont produit 4,356 minots de grains et 6,194 minots de patates, en 1860, formant en tout 10,550 minots et 184 tonneaux de foin. La valeur du bétail, au chiffre de 970 pièces, est estimée à \$9,850; celle de la propriété foncière à \$41,278. Un chemin part de Sainte-Anne pour traverser ce canton jusqu'au chemin-Taché. Il existe plusieurs pouvoirs d'eau dans les environs du chemin actuellement ouvert, et à peu de distance, au sud-ouest, se rencontre un grand lac, long de trois milles sur une largeur d'environ un mille et demi, lequel est très-poissonneux.

(A continuer.)

ANNONCES.



BOIS ET FORÊTS.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE
Québec, 2 Septembre, 1864.

AVIS est par les présentes donné qu'une vente de limites pour la coupe du bois (timber berths), dans le Territoire St. Maurice, aura lieu au Bureau de l'Agent des Bois de la Couronne, Trois Rivières, le QUATRE d'OCTOBRE prochain.

Conditions de la Vente.

Premièrement—Les limites, suivant leur étendue supposée, plus ou moins, seront offertes en vente, par encan public, à tel point d'enchère, outre le rente foncière ordinaire, que pourra déterminer le département des Terres de la Couronne.

Les limites seront adjudgées aux personnes qui offriront le plus haut bonus.

Le bonus et la rente foncière de la première saison devront être payés, dans chaque cas immédiatement après l'adjudication.

Secondement.—Les personnes à qui les limites seront adjudgées, seront tenues de faire tirer les lignes des limites, à leurs propres frais, lorsque cela sera nécessaire,